



# ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2022 DE LA CMCAS Loire

## RELEVÉ DE DECISIONS

### Ordre du jour : **PROJET DE CESSIION DES LOCAUX DE L'AVIRON à ROANNE – LE TRANSVAL**

A la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est déroulée ce jour, il a été prévu une AG Extraordinaire afin d'aborder le projet de cession des locaux « AVIRON » de Roanne.

Philippe LHERBRET – Président de la CMCAS Loire prend la parole et explique la raison de cette AG extraordinaire.

Présentation sur écran d'un document : plan du secteur « AVIRON » au TRANSVAL.

#### Rappel de l'historique :

- Acquisition par la CMCAS de Roanne en 1958 ; l'aviron utilisait déjà à l'époque les locaux depuis 1931. Nous avons passé une convention avec eux à ce moment-là indiquant qu'ils seraient logés « gratuitement » à vie.
- En 1974, la CMCAS leur a donné l'autorisation de construire sur notre site, le bâtiment hangar à bateaux en contrepartie d'un droit de passage. Malheureusement, leur construction a été faite sur le domaine public (un angle du bâtiment).
- A une époque l'aviron avait proposé de faire l'acquisition des locaux, malheureusement la proposition avait été refusée par la CMCAS Roanne.
- Depuis plusieurs années (2012), la CMCAS LOIRE propose au club aviron l'acquisition des locaux sans que le dossier n'aboutisse.
- La Mairie de Roanne (M. NICOLIN – maire) qui avait eu l'information de notre projet de vente par les membres du club, a pris contact vers le Président de la CMCAS Loire afin de connaître nos intentions de vente.
- Le Président a fait appel au notaire de la CMCAS Loire pour avis et conseils sur le sujet.
- Contact a également été pris avec un géomètre à Roanne pour un bornage (contradictoire) qui aura lieu fin juin.
- Une vente à la mairie de Roanne serait préférable selon notre notaire étant donné la construction en partie sur le domaine public.
- La crainte était que le club soit alimenté en électricité, gaz et eau par LE TRANSVAL. Ce n'est pas le cas pour ce qui est de l'électricité et du gaz.
- Il nous faut trouver la solution pour traiter ce dossier en raison des travaux prévisibles (toitures, ouvrants) et du coût annuel des locaux.

Intervention de Gérard PHILIPPON : méfiance vis-à-vis de la Mairie et de leurs projets futurs d'aménagement du secteur.

Réponse de Philippe LHERBRET : nous avons mis le dossier entre les mains de notre notaire pour justement nous prémunir.

Intervention de Richard ARNAUD : lors du rendez-vous avec le notaire, celui-ci nous a indiqué connaître M. NICOLIN – Maire de Roanne.

Il confirme à l'assemblée que le projet ne concerne que l'aviron et en aucun cas l'ensemble du TRANSVAL.

Philippe LHERBRET : la valeur du site sera donnée par le service DOMAINES. La vente se fera pour l'euro symbolique mais les honoraires seront fonction de la valeur déterminée par les domaines.

Rappel : les frais d'enregistrement sont néants lorsque l'on vend un bien à une administration (mairie) il n'y aura que des honoraires (acte notarial).

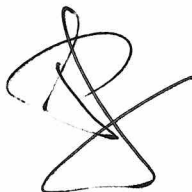
Trois délégués ont quitté la salle de réunion avant le vote (nombre de votants 12 au lieu de 15 initialement ; voir relevé de décisions de l'AGO).

<u>Vote :</u>				
ACCORD SUR LE PROJET DE VENTE DES LOCAUX AVIRON DU TRANSVAL TEL QUE PRESENTE	CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
TOTAL	0	0	12	12

La session de l'AG Extraordinaire étant terminée, le Président clôture la séance et remercie l'assistance.

Clôture de l'AG Extraordinaire à 16h50.

Le Président de la CMCAS Loire  
Philippe LHERBRET

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Le Secrétaire Général de la CMCAS Loire  
Simon LOISEAU

A handwritten signature in blue ink, featuring a series of overlapping loops and a long horizontal stroke.